

Santé et services sociaux

# VOUS ÊTES INSATISFAITS DES SOINS OU DES SERVICES REÇUS ?



Le Centre d'assistance et  
d'accompagnement aux plaintes  
(CAAP) de votre région est là  
pour vous aider.

1 877 767-2227

[fcaap.ca](http://fcaap.ca)

Centres d'assistance  
& d'accompagnement  
aux plaintes



**caap**

Toute personne qui utilise des services de santé ou des services sociaux bénéficie de droits, et elle s'attend à ce qu'ils soient respectés.



## Nous pouvons vous aider...

- **Prendre le temps de vous écouter** concernant la situation vécue.
- Vous **informer sur les étapes** à suivre si vous décidez de **porter plainte**.
- Clarifier avec vous le ou les motifs de votre plainte, et la **rédigier** au besoin.
- Vous **assister**, vous **accompagner** et vous conseiller à chaque étape de votre recours, tout **en respectant vos choix**.

## Pourquoi porter plainte ?

- Pour faire **respecter vos droits** en santé et services sociaux.
- Pour **contribuer à l'amélioration des services**.
- Pour **éviter qu'une autre personne ait à vivre la même situation**.

## Vous vivez une insatisfaction ?

Contactez-nous sans attendre. Dans chaque région du Québec, nos conseillères et conseillers professionnels sont là pour vous aider, **gratuitement et en toute confidentialité**.



Les conseillères  
et conseillers du  
CAAP sont là  
pour vous

1 877 767-2227

[fcaap.ca](http://fcaap.ca)